

Crise en RDC : la feuille de route convenue en Suisse, en août 2026, peut-elle relancer l'accord-cadre de Doha signé le 15 novembre 2025 ?

Entretien entre

Dr Christian POUT, Ministre Plénipotentiaire, HEC PARIS EM 22,
Président du Think Tank CEIDES,
Directeur du Séminaire de Géopolitique Africaine à l'Institut Catholique de Paris
&
Carine TSIELE, Journaliste, Quotidien Cameroon Tribune

Publié dans le *Cameroon Tribune* du 17/09/2026, p. 31.

Octobre 2026

1- Après plusieurs accords et engagements pris par le gouvernement et la coalition rebelle AFC/M23 qui n'ont pas toujours été suivis d'effets sur le terrain, y a-t-il espoir que la nouvelle feuille de route signée en Suisse fasse bouger les lignes ?

Il faudrait d'abord bien qualifier ce qui a été arrêté à l'issue des discussions tenues en Suisse du 17 au 21 août. Ce n'est pas un nouvel accord de paix, mais une feuille de route qui séquence les prochaines étapes de négociation et de mise en œuvre de l'Accord-cadre de Doha du 15 novembre 2025. Autrement dit, les parties se sont entendues sur une méthode, un calendrier et des instruments de suivi, davantage que sur le règlement des différends de fond. Cette distinction est essentielle pour ne pas nourrir des attentes que le texte ne peut, à lui seul, satisfaire.

Cela étant dit, le scepticisme que traduit votre question repose sur un socle solide. Depuis 2024, les cadres de médiation se sont succédé, sans produire jusqu'ici une stabilisation durable du terrain : le processus de Luanda, l'accord de désescalade signé le 27 juin 2025 à Washington entre Kinshasa et Kigali, salué en son temps comme historique, puis les pistes de Nairobi, de Lomé et enfin de Doha. Cette multiplication des enceintes peut traduire une forme de « fatigue diplomatique ». Mais la séquence actuelle comporte un élément nouveau : elle commence à donner une matérialité au contrôle des engagements. Le Mécanisme conjoint de vérification élargi (EJVM+) dispose désormais d'un secrétariat et a mené, le 24 août à Minembwe, sa première mission de vérification du cessez-le-feu. Les parties ont également retenu une méthode standardisée de signalement des violations et convenu d'un mécanisme chargé d'examiner l'état d'exécution des engagements.

Cela ne doit pas masquer l'essentiel : seuls deux des huit protocoles prévus dans l'architecture de Doha ont été conclus à ce stade, tandis que demeurent à négocier des questions décisives comme l'accès humanitaire, la restauration de l'autorité de l'État, les arrangements sécuritaires, le retour des déplacés, la relance économique et la justice transitionnelle. Surtout, les affrontements se poursuivent dans plusieurs zones de l'Est, y compris autour des hauts plateaux du Sud-Kivu. La feuille de route peut donc faire bouger les lignes si elle transforme la vérification en responsabilité effective, si elle s'articule avec le processus entre Kinshasa et Kigali et si les négociations de fond avancent. Pour l'instant, nous avons une paix de procédure ; l'enjeu est de la convertir en paix de règlement, en levant progressivement les verrous du conflit : sécurité régionale, contrôle territorial et économie de guerre.

2- La nouvelle feuille de route prévoit entre autres, la mise en place d'un mécanisme de suivi des engagements pris par les parties, notamment le respect du cessez-le-feu et une assistance humanitaire aux victimes. Comment amener les deux camps à respecter ces engagements ?

L'inexécution répétée des engagements dans l'Est de la RDC découle d'une architecture longtemps dépourvue d'obligation contraignante, de constatation impartiale des manquements, et de conséquence attachée à la violation. À cela s'ajoute une asymétrie d'incitations où la partie qui détient la possession territoriale a objectivement moins d'intérêt que l'autre à modifier le statu quo, de sorte que l'écoulement du temps de négociation travaille en sa faveur. La bonne foi ne saurait suffire ; quatre leviers nous paraissent déterminants.

Le premier est une vérification indépendante, rapide et crédible. L'EJVM+ peut jouer ce rôle s'il est capable d'établir les faits, de produire des constats partagés et de réduire la bataille des récits qui suit chaque incident. La présence des parties, des acteurs régionaux et l'appui logistique de la MONUSCO donnent au dispositif une base utile ; encore faudrait-il qu'une violation constatée entraîne une réaction diplomatique prévisible. Un mécanisme qui constate sans conséquence finit par perdre sa force dissuasive.

Ensuite, le levier régional est probablement le plus déterminant. Aucun mécanisme de suivi ne produira d'effet durable s'il traite l'AFC/M23 comme un acteur pleinement autonome, alors que les rapports du Groupe d'experts des Nations unies documentent depuis plusieurs années l'appui extérieur dont le mouvement bénéficie. La question de l'exécution des engagements se joue sur deux tables simultanément : celle de Doha, entre Kinshasa et le Mouvement, et celle de Washington, entre Kinshasa et Kigali, dont la réunion des 17 et 18 mars a permis de convenir de mesures concrètes de mise en œuvre. L'articulation entre ces deux pistes conditionne l'efficacité de l'ensemble, car des engagements souscrits à Doha peuvent être défaits par des dynamiques que seule la piste de Washington est en mesure d'infléchir. Toute lecture qui dissocierait ces séquences manquerait la réalité du conflit.

Troisièmement, il faudrait aller au-delà des principes, jouer sur les intérêts et agir sur les incitations. Le respect du cessez-le-feu doit ouvrir des bénéfices identifiables (accès humanitaire, reprise des services, reconstruction, réouverture des axes économiques) tandis que les violations doivent exposer leurs auteurs à des conséquences ciblées. Cela suppose aussi de s'attaquer aux circuits de l'économie de guerre : tant que la rente issue de l'exploitation et de la commercialisation illicites des ressources demeure supérieure au coût politique de la violation, l'incitation à prolonger le conflit persistera.

Le quatrième levier, est celui de l'ancrage humanitaire des engagements, que votre question évoque à juste titre et que certaines analyses ont tendance à négliger. Les données disponibles donnent une mesure de l'urgence : 632 décès de civils ont été documentés au Nord-Kivu et en Ituri depuis le 19 mars, près de 27 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire, et le Plan de réponse humanitaire pour 2026, évalué à un 1,400 milliard de dollars, n'était financé qu'à hauteur de 53,3 %. Le pays compte désormais plus de 7 millions de déplacés internes, et les projections envisagent que ce nombre puisse atteindre 9 millions à la fin de l'année si le rythme du conflit se maintient. Dans ces conditions, l'assistance humanitaire doit être conçue comme un indicateur de conformité du processus. L'accès humanitaire effectif, la sécurité des personnels, la réouverture des corridors logistiques sont des faits observables, mesurables et opposables aux parties. Le respect des engagements devra se mesurer aussi à ce que les populations constatent effectivement sur le terrain.

3- La restauration de l'autorité de l'État congolais figure parmi les enjeux du processus. En l'état actuel de la situation, le retour de l'administration dans les zones occupées par l'AFC/M23 est-il encore possible ?

C'est une question difficile, qui touche à l'attribut premier de la souveraineté. Dans les zones où l'AFC/M23 exerce un contrôle de fait, notamment à Goma et Bukavu, des structures parallèles de sécurité, d'administration et de prélèvement se sont installées. Restaurer l'autorité de l'État consiste à remplacer un ordre qui fonctionne, qui prélève, qui administre, qui finit par produire ses propres habitus et légitimités. Le temps devient ici un facteur stratégique ; le gel prolongé risque de normaliser une fragmentation de fait.

En tout état de cause, un retour de l'administration reste possible, mais sans doute pas sous la forme que l'on imaginerait. Trois scénarios se profilent. Le premier, maximaliste, est celui d'un retrait complet, puis d'un redéploiement intégral de l'administration. C'est la position de Kinshasa, juridiquement inattaquable puisqu'elle découle de l'intégrité territoriale, mais elle suppose un rapport de forces que le terrain ne garantit pas aujourd'hui. Le deuxième est négocié, celui d'un retour séquencé, échelonné, adossé aux arrangements sécuritaires intérimaires et au DDR du cinquième protocole. C'est ce que privilégie l'architecture de Doha, et la seule voie praticable à court terme. Le troisième scénario serait l'enlèvement et le gel prolongé, car faute de règlement, l'administration parallèle se normalise et l'on glisse progressivement vers une partition rampante. C'est le scénario plus dangereux pour la

souveraineté de la RDC comme pour la stabilité régionale, et c'est aussi celui vers lequel le temps nous conduit si rien n'est fait.

Il faut donc distinguer le principe (l'intégrité territoriale et l'autorité souveraine de la RDC sont non négociables) des modalités pratiques du redéploiement. Celui-ci suppose un calendrier, la sécurisation des agents publics, la remise en fonctionnement des services civils et un dispositif empêchant la reconstitution de chaînes de commandement parallèles. L'expérience congolaise du brassage et du mixage rappelle qu'une intégration mal conçue des combattants peut déplacer le problème plutôt que le résoudre. Il faut aussi territorialiser la réponse. Uvira, par exemple, n'est pas dans la même configuration que Goma et Bukavu : les combats se concentrent notamment dans les hauts plateaux et les zones environnantes. Les indicateurs de restauration doivent donc être concrets : retour effectif des services publics, réouverture des infrastructures comme les aéroports de Goma et de Kavumu, accès humanitaire, retour volontaire et sécurisé des déplacés et rétablissement d'une chaîne administrative unique.

Enfin, cette crise n'est pas lointaine pour l'Afrique centrale : l'enjeu touche aux flux de réfugiés, aux économies de prédation transfrontalières et à la crédibilité des mécanismes régionaux de prévention. La médiation plurielle qui a permis la feuille de route rappelle que l'appropriation africaine du règlement des conflits demeure la condition de leur durabilité. /-

Le Centre africain d'Etudes Internationales, Diplomatiques, Économiques et Stratégiques (CEIDES) est un laboratoire d'idées qui cumule plus d'une dizaine d'années d'expérience dont six d'existence officielle sous la forme d'une association indépendante, à caractère scientifique et à but non lucratif.

Le CEIDES a vocation à contribuer à la paix et à la prospérité du continent. Il s'engage ainsi à travers la stratégie, la recherche, le conseil, l'influence et la formation dans le cadre du continuum des 3D Développement/Diplomatie/Défense.

Il compte 4 Clubs actifs qui rassemblent des décideurs, chercheurs et partenaires à différentes échelles.

L'intelligence des situations et des contextes, sans enfermement systémique, par recours à la rigueur méthodologique des sciences sociales, la capacité à mettre en place des espaces ouverts, transdisciplinaires et multiacteurs de dialogue structuré et en partager le fruit par des mécanismes de lobbying et plaidoyer sont notre cœur de métier.



ceides
Centre africain d'Etudes Internationales
Diplomatiques Economiques et Stratégiques

B.P. 35147 Bastos-Yaoundé/Cameroun

Tél : (+237) 243 105 872

www.ceides.org

Email : infos@ceides.org



Think tank Ceides